



Condamnation par un tribunal espagnol

Par **atchoum73**, le **08/09/2013** à **03:35**

Bonjour, je me suis retrouvé en garde à vue en Espagne et condamné par un tribunal à 180Euros d'amende parce que je me suis baigné dans la piscine de la résidence que j'avais loué et que le vigile a appelé la police pensant que je fraudais. Je n'avais pas ma cni sur moi et j'ai refusé de donner mon nom car quand je leur ai dit que j'habitais ici personne ne m'a cru sous prétexte que je n'avais pas la clé sur moi.

Que se passera-t-il si je ne paye pas cette amende?

Merci pour vos réponses sérieuses